

Chalon sur Saône, le 12 juin 2017

**Objet :** REINSCRIPTION GROUPE AQUAFORM  
Saison 2017/2018

**P.J. :** Fiche de réinscription

**DOSSIER COMPLET**

- Cotisation de base 179€
- Fiche d'inscription
- Certificat médical ou
- Attestation de réponse négative au QS

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous donner la possibilité de vous réinscrire **en priorité** pour la nouvelle saison d'Aquaform, et ce jusqu'au 17 juillet 2017.

Ce renouvellement vous permettra de recevoir votre badge par courrier avant la rentrée.

Vous bénéficierez des mêmes horaires et du même nombre de créneaux disponibles que la saison précédente (Maintien des 2 créneaux le mardi et jeudi midi sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants).

Les dossiers **complets et signés**, sont à déposer au local du club, du lundi au vendredi entre 15h et 19h, ou à renvoyer par courrier à :

CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS  
à l'attention de Claire  
Inscription natation  
40 Rue d'Amsterdam  
71100 Chalon sur Saône

Choisissez votre formule :

- 1 séance de 45' par semaine : 179 €
- 2 séances de 45' par semaine : 242 €
- Séances illimités de 45' : 305 €

Le paiement en 3 fois est possible, pour cela joignez 3 chèques encaissables de septembre à novembre 2017 au 30 de chaque mois.

☞ Merci de faire des chiffres entiers 2 x 60 € et 1 x 59 € pour exemple.

Le Cercle Nautique sera fermé du 1er Août au 22 Août.  
Nos bénévoles seront en vacances !

La reprise des activités 2017/2018 est fixée à la semaine débutant le lundi 11 septembre.

Patrick TRIOEN  
Président du CNC

**Nouveauté 2017 :**

Loi n°2016-41 en date du 26 janvier 2016, décret n°2016-1157 en date du 24 août 2016.

Vous étiez licenciés au Cercle Nautique Chalonnais pour cette saison 2016/2017. A l'occasion de votre dernière inscription, vous nous avez fourni un certificat médical. La fourniture d'un certificat médical datant de moins d'un an n'est plus requise que tous les trois ans. Dans l'intervalle, et sous réserve de ne pas avoir interrompu significativement votre activité sportive, ce certificat médical peut-être remplacé par une « attestation de réponse négative » à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT ».

Le « QS-SPORT » vous permet de réaliser votre auto évaluation de santé. Sous réserve d'apporter une réponse négative à l'ensemble des questions, vous serez alors en capacité de compléter et signer « l'attestation de réponse négative » à nous remettre avec votre fiche d'inscription.

Pour complément d'information, nous vous invitons à consulter la page <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/article/Le-certificat-medical>.

Le questionnaire de santé « QS-SPORT » est disponible sur notre site Internet [www.cnchalon.fr](http://www.cnchalon.fr), rubrique « inscriptions » ou sur Internet, certificat CERFA n°15699\*01.

Nous vous invitons à penser à renouveler votre certificat médical de façon à être en permanence en possession d'un certificat de non contre indication à la pratique sportive daté de moins d'un an.